



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Olivier BARBARIN

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**LECTURE PUBLIQUE : POLITIQUE DOCUMENTAIRE**

(N°2025-213)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** la Loi n°2021-1717 du 21/12/2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa

réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

De valider la nouvelle politique documentaire de la Médiathèque départementale, telle que reprise en annexe 1, s'appuyant sur l'enquête documentaire jointe en annexe 2 et selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

## 1. Les choix documentaires des collections départementales

Les orientations de la Charte de politique documentaire 2017-2022 se justifient par une complémentarité des collections départementales avec les bibliothèques partenaires du territoire privilégiant l'achat de documents de longue traîne, c'est-à-dire d'une durée de vie plus importante. Moins médiatisés mais de qualité, ces documents nécessitent néanmoins une médiation plus soutenue. Ainsi lorsqu'un document grand public est fort sollicité, il doit être acheté par les bibliothèques car la Médiathèque départementale ne peut pas satisfaire l'ensemble des demandes. D'un autre côté, la Médiathèque départementale a privilégié l'acquisition de versions numériques permettant une accessibilité plus importante via son portail.

En 2022, 123 bibliothèques partenaires bénéficiaient de la Bibliothèque Numérique Départementale. Si de nouveaux déploiements ont eu lieu, 2025 verra l'intégration de plusieurs réseaux intercommunaux, faisant accroître de manière significative le nombre de bibliothèques conventionnées et d'habitants touchés. Il reste, cependant, de petites bibliothèques ou des réseaux en réflexion qui n'ont pas encore accès à cette offre numérique départementale.

Il est nécessaire de répondre aux nouvelles attentes des bibliothèques liées aux crises sanitaires, énergétiques et socio-politiques.

Si les bibliothèques disposant d'un budget de 2,50 € par habitant ont pu, par le passé, recentrer leurs acquisitions dans la complémentarité des collections départementales, il n'en a pas forcément été de même pour les autres bibliothèques. Il semble que l'augmentation du prix du livre, combinée aux contraintes budgétaires des collectivités modifient significativement leurs acquisitions. Les attentes et besoins en conseil d'acquisition modifient le positionnement de la Médiathèque départementale. La complémentarité documentaire évolue en substitution.

La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 dite loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dans ses articles 1 et 5, rappelle que « *les collections des bibliothèques des collectivités ou de leurs groupements [doivent être] pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales* ». Les articles 9 et 10 font également référence à la place des Départements dans le maillage en terme de lecture publique des territoires et le rôle prépondérant qu'ils y jouent par le biais des médiathèques départementales en terme d'apport de collections, de services, d'ingénierie et de formation.

## 2. Le positionnement en terme de collections

La Médiathèque départementale maintient l'apport en collection, service historique et premier service aux partenaires, à l'ensemble des bibliothèques conventionnées sans limite de taille, dans l'objectif de répondre aux besoins de tous les habitants du département.

Considérant les contraintes éditoriales et budgétaires actuelles, il faut repenser la façon dont les collections départementales vont être sollicitées par les partenaires, bibliothèques et centres de documentation et d'information des collèges. Il apparaît nécessaire de maintenir l'acquisition de documents de longue traîne dans une proportion moindre, et de réinvestir des domaines qui avaient été laissés en suspens ou peu alimentés.

Afin de permettre à l'ensemble des habitants inscrits dans une bibliothèque partenaire d'accéder aux collections départementales, l'offre des imprimés restera corrélée à l'offre numérique garantissant ainsi une complémentarité des collections. Une attention particulière est portée aux publics éloignés du livre et de la lecture. Dans un contexte inflationniste et instable, le prix des abonnements aux plateformes commerciales augmente régulièrement. L'offre gratuite et légale que représente la Bibliothèque numérique, avec des contenus récents et de qualité, est une alternative précieuse pour les habitants du département.

### 3. L'évaluation des collections : enquête auprès des partenaires

Dans un souci d'associer les partenaires à l'évaluation des collections départementales et à la réactualisation de nos axes, un questionnaire au format numérique leur a été transmis à l'été 2024.

126 bibliothèques et 5 centres de documentation et d'information de collège y ont répondu. Près d'une bibliothèque sur deux a donc participé à cette enquête.<sup>1</sup> Si toutes les tailles de collectivités sont représentées, il faut noter la forte participation des bibliothèques implantées sur des communes de 1 601 à 5 000 habitants.

Concernant les collections départementales, 95% trouvent la durée de prêt adaptée, et 77% empruntent les suggestions faites par les bibliothécaires conseils, les sélections thématiques ou encore les documents mis en avant dans les magasins.

De même, plus de la moitié des répondants exprime un souhait ou une possibilité de se faire accompagner pour la formalisation de leurs orientations documentaires. Les thématiques d'accompagnements en terme de politique documentaire couvrent l'ensemble du circuit du livre : repérage dans la production éditoriale, définition de critères d'acquisition/de désherbage, répartition équilibrée des fonds, réorganisation des collections...

### 4. Les axes de développement des collections

En prenant en compte les retours de ces questionnaires, les échanges avec les bibliothécaires conseils, les statistiques de prêts, la prise en compte des fonds *in situ* dans les magasins des sites de la Médiathèque départementale, en s'appuyant également sur les enquêtes nationales sur les pratiques de la lecture et du numérique il est proposé de réorienter les collections départementales en privilégiant, pour les 3 années à venir, les axes présentés ci-après.

Pour maintenir le principe de pluralité et de neutralité des collections comme le souligne les articles 1 et 5 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la loi n°49-956 du 19 juillet 1949 relative aux publications destinées à la jeunesse et la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 précisent le cadre des publications autorisées et licencieuses à destination de la jeunesse notamment. La loi 2024-420 du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires accentue ce cadre.

En lien avec la responsable des publics éloignés du livre et de la lecture et les référents publics éloignés, les fonds en éditions jeunesse adaptées (EJA) seront étoffés. L'accent sera mis sur des documents physiques et numériques accessibles et adaptés comme des romans en gros caractères, des livres audio.

Dans le cadre du renforcement des collections repérées en Facile à Lire, des documentaires à forte tension comme la cuisine par exemple ou encore les jeux de société seront acquis. Concernant la jeunesse, de fortes demandes sont exprimées sur les bandes dessinées et mangas ainsi que sur les documents à destination des 0-3 ans et plus spécifiquement les livres cartonnés et livres tissus.

De même, il y a une attente sur l'éducation aux médias et à l'information, qu'il s'agisse d'ouvrages de vulgarisations ou de décryptages. Enfin, et en lien avec les politiques départementales en faveur de l'environnement, les collections ayant trait à l'environnement, au réemploi, à l'économie sociale et solidaire seront réinvesties.

### 5. Les pôles documentaires

La politique documentaire se divise en pôles thématiques qui se définissent par des objectifs et axes de développement des collections.

#### Pôle S'informer

- Sciences sociales y compris communication & éthique ;
- Médias ;
- Philosophie ;

---

<sup>1</sup> Entre le 01/01/2024 et le 01/04/2025, 235 bibliothèques partenaires et 83 collèges sont des emprunteurs actifs, c'est-à-dire, ont fait au moins un prêt durant cette période, quel que soit le support, soit 83% des bibliothèques partenaires et 64% des collèges du département.

- Religion ;
- Histoire & géographie ;
- Sciences & technologie ;
- Environnement ;
- Psychologie ;
- Santé, hygiène & diététique ;
- Sport.

#### Pôle Se former

- Fonds professionnel ;
- Recherche d'emploi ;
- Autoformation.

#### Pôle Regarder

- Beaux-arts ;
- Arts graphiques ;
- Bande-dessinée ;
- Mangas ;
- Cinéma ;
- Jeux-vidéos.

#### Pôle Lire et écouter

- Littérature française & littérature étrangère ;
- Romans policiers, fantastiques & fantasy ;
- Large vision, textes enregistrés ;
- Littérature ;
- Poésie ;
- Théâtre et scène ;
- Documentaires poésie & théâtre ;
- Musique.

#### Pôle Grandir

- Albums, contes & imagiers ;
- Premières lectures ;
- Musique & cinéma pour les enfants ;
- Eveil ;
- Parentalité & éducation.

#### Pôle Changer

- Albums & contes ;
- Romans jeunesse & ados ;
- Adolescence.

### **6. La responsabilité intellectuelle et technique**

La définition de la politique documentaire relève des missions du Directeur de la Médiathèque départementale, qui l'élabore et la propose à l'adoption par l'Assemblée départementale.

Celle-ci peut être déléguée à la Responsable de la politique documentaire, qui assurera sa mise en œuvre, procédera à son évaluation annuelle et aux ajustements qui en découlent.

## ANALYSE DU QUESTIONNAIRE SUR LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

## 1. Vous connaître

Nombre de réponses total : 131

Nombre de bibliothèques ayant répondu : 126 soit 96,2% des répondants et 44,5% de nos partenaires conventionnés  
 Nombre de CDI ayant répondu : 5 soit 3,8% des répondants et 3,9% de nos partenaires collègues.

Nombre de bibliothèques conventionnées pour la desserte de documents physiques dans le département : 283 44,5% des bibliothèques ont répondu

Nombre de CDI de collègue : 130 3,8% des CDI ont répondu

Nombre de communes dans le département : 890

Typologie des répondants :

Type de répondants	Nombre de répondants	% par rapport aux répondants	%
Bibliothèque municipale	97	74%	74%
Bibliothèque municipale en réseau	21	16%	22,1%
Bibliothèque intercommunale	8	6,1%	
CDI	5	3,9%	3,9%

Commune d'implantation des répondants :

Nombre d'habitants	Nombre de répondants	% par rapport aux répondants
Moins de 800 habitants	28	21,4%
Entre 801 et 1 600 habitants	32	24,4%
Entre 1 601 et 5 000 habitants	45	34,4%
Entre 5 001 et 10 000 habitants	18	13,7%
Plus de 10 000 habitants	8	6,1%

Typologie communes du Pas-de-Calais (INSEE 2021) annexe :

Nombre d'habitants	Nombre de communes	%
Moins de 800 habitants	578	65,5%
Entre 801 et 1 600 habitants	129	14,6%
Entre 1 601 et 5 000 habitants	107	12,1%
Entre 5 001 et 10 000 habitants	46	5,2%
Plus de 10 000 habitants	23	2,6%
Total	883	

34,5% des communes du département sont des communes de plus de 1 600 habitants

La constitution du réseau des répondants (choix multiples possible) :

Constitution du réseau	Nombre	%
Portail documentaire commun	38	29%
Coordinateur ou coordinatrice	29	22,1%
Carte usagers unique	42	32%
Gratuité universelle	46	35,1%
Navette documentaire entre les bibliothèques	27	20,6%
Non concerné	52	39,7%

## 2. Vous et les collections physiques de la médiathèque départementale

L'accès aux collections (choix multiples possible) :

L'accès aux collections	Nombre	%
Sur place	93	71%
Navette	101	77%
Réservations (hors navette)	43	33%

Sélections documentaires par les répondants :

Sélections documentaires par les répondants	Nombre	%
Oui	67	51,1%
Non	64	48,9%

Typologie des documents empruntés (plusieurs choix possibles) :

Documents empruntés	Nombre	%
Fiction : albums, romans, policiers, science-fiction, ...	117	89,3%
Documentaires : médias et communication, philosophie, histoire, sciences, sport, ...	79	60,3%
Fonds professionnel : bibliothéconomie, métier de bibliothécaire	11	8,4%
Fonds concernant l'emploi : monde du travail, CV, recherche d'emploi, ...	9	6,9%
Autoformation : langue et langage, orthographe, ...	4	3%
Éditions adaptées : gros caractères, livres, dys, ...	56	42,7%
Jeunesse	113	86,2%
Ados	78	59,5%
Adultes	99	75,6%

Les suggestions documentaires

Suggestions des répondants	Nombre	%
Oui	23	17,6%
Non	108	82,4

Si non pourquoi :

Réponses	Nombre	%
Sans réponse / NC / vide	18	13,7%
Non :	24	73,3%
Non : Pas le temps	4	
Non : Pas les compétences/pas les bénévoles	2	
Non : Ne savait pas que c'était possible	9	
Non : Ne sais pas comment/où le faire	8	
Non : budget communal suffisant voire conséquent et/ou fonds MD suffisants	18	
Non : Pas de demande particulière	4	
Non : les demandes ne sont généralement pas suivies, ex : demande d'un tome 1 et pas d'achat de la suite/je faisais beaucoup sans résultat, j'ai arrêté/on m'a demandé de ne plus en faire (Desvres ? 2x)	4	
Non : Ne pense pas aux suggestions car demandes pour un délai très court, demandes de nouveautés	2	
Non : pas le réflexe, pas pensé, pas l'occasion	21	
Oui :	2	13%
Oui : Documentaires adultes et jeunesse, cuisine (2x), mangas en 1 seul volume, activités manuelles, romans gros caractères, romans ados, romans	8	
Oui : Prix ruralivres	2	
Oui : En fonction des demandes des usagers	4	
	130	100%

### 3. Les emprunts auprès de la MD62

La durée de prêt vous convient-elle

Durée de prêt	Nombre	%
Oui	125	95,4%
Non	6	4,6%

Si non pourquoi :

Réponses	Nombre	%
Vide/NC	30	95,4%
Oui/RAS	90	
Oui mais un allongement de la durée de prêt/ pour DVD CD à 1 an serait bien	2	
Oui mais compliqué d'organiser la venue de MD pour une petite équipe	1	
Oui mais prêt en série pourrait optimiser le temps de prêt	1	
Non, les documents de la navette sont demandés trop rapidement	6	4,6%

Emprunt des documents proposés pas les bibliothécaires de la MD (présentoirs, tables thématiques, ...)

Emprunt des documents proposés par les bibliothécaires de la MD	Nombre	%
Oui	102	77,9%
Non	29	22,1%

Si non précisez :

Réponses	Nombre	%
Vide/NC	46	35,2%
Oui	63	48%
Non	6	16,8%
Non : emprunt d'outils d'animation uniquement	1	
Non : pas l'info	1	
Non : pas visibles	1	
Non : rares déplacements à la MD	5	
Non : ne va pas à la MD/utilisation de la navette uniquement	5	
Non : manque de temps	1	
Non : je passe prendre les réservations faites sur le portail	1	
Non : réservations uniquement par la portail	1	

#### 4. Connaître les attentes en terme de politique documentaire

##### Orientations documentaires de la structure

Votre bibliothèque : avez-vous déterminé des orientations documentaires ?	Nombre	%
Oui	79	60,3%
Non	52	39,7%

##### Orientation documentaires du réseau

Votre bibliothèque : avez-vous déterminé des orientations documentaires ?	Nombre	%
Oui	7	5,3%
Non	32	24,4%
En projet ou en cours de réflexion	21	16%
Ne concerne pas ma bibliothèque	71	54,2%

##### Souhaiteriez-vous un accompagnement dans la formalisation de vos orientations documentaires :

Accompagnement à la formalisation ?	Nombre	%
Oui	22	57,4%
Peut-être	52	
Non	55	40,3%

Manque 2 réponses, sans doute en lien avec le soucis technique qui pour cette question ne la rendait pas obligatoire pour valider le questionnaire (?).

##### Les thématiques sur lesquels les partenaires souhaiteraient un accompagnement

Réponses	Nombre	%
Vide/NC/	39	
Ne sais pas/ aucune idées pour le moment	16	
Non/pas besoin/pas concerné	13	
Définition d'un poldoc pertinente prenant en compte tous les publics	6	
Articulation d'une poldoc en réseau	6	
Tout : élargissement des compétences, petites structures en besoin de conseils, nouvelles arrivées sur poste, ...	7	
La définition de critères pour l'acquisition	3	
Adultes	6	36
Ados	3	
Jeunesse	8	
Documentaires	8	
Éditions adaptées, accessibilité pour tous, livre seniors, livres gros caractères	6	
mangas	2	
Livres en langues étrangères	1	
Lectures « bien être » avec un dénouement heureux	1	
Recherches de nouveautés	1	
Gestion des collections/répartition/complémentarité des fonds	2	
Valorisation communication	3	
Évolution des supports	1	
Désherbage	1	
Mener des projets	1	
Mise en place de pôle (documentaire ?)	1	
Projet d'écriture d'un PSCES, formation en décembre 2024	1	
À évoquer avec Camille Vroman	1	

Thèmes sur futures expositions ou en prévision pour travail avec les classes	1	6	
Suggestions d'acquisition ? : plus de nouveautés grand public, lectures saisonnière comme Noël,	2		
Point lecture	1		
Répartition des investissements répartis par Monsieur le Maire	1		
Achats en fonction des demandes des lecteurs et activités proposées, nouveauté roman/BD/albums	1		

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Affaires Culturelles  
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°32

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 JUIN 2025**

#### **LECTURE PUBLIQUE : POLITIQUE DOCUMENTAIRE**

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux.

C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Il est proposé de réorienter les collections départementales en privilégiant, pour les 3 années à venir, les axes présentés ci-après.

Les fonds en éditions jeunesse adaptées seront étoffés. L'accent sera mis sur des documents physiques et numériques accessibles et adaptés comme des romans en gros caractères, des livres audio.

Dans le cadre du renforcement des collections repérées en Facile à Lire, des documentaires à forte tension comme la cuisine par exemple ou encore les jeux de société

seront acquis.

Concernant la jeunesse, de fortes demandes sont exprimées sur les bandes dessinées et mangas ainsi que sur les documents à destination des 0-3 ans et plus spécifiquement les livres cartonnés et livres tissus.

De même, il y a une attente sur l'éducation aux médias et à l'information, qu'il s'agisse d'ouvrages de vulgarisations ou de décryptages.

Enfin, et en lien avec les politiques départementales en faveur de l'environnement, les collections ayant trait à l'environnement, au réemploi, à l'économie sociale et solidaire seront réinvesties.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de valider la nouvelle politique documentaire de la Médiathèque départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 1, s'appuyant sur l'enquête documentaire joint en annexe 2.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY